



NOMS / PRENOMS	PRESENCE
Représentants FSU	
AUBATIN Paule	Présente
BAGGHI Jean-Marc	Présent
SEVENO Caroline	Présente
TASSIUS Denise	Présente
Représentants SPEG	
BOUDHAU Marlène	Présente
GERARDIN Frédéric	Présent
REMI Céline	Présente
Représentants UNSA Education	
CARENE Betty	Présente
LAMARRE Constant	Présent
MARTIAL Sabine	Présente
Direction du pôle Guadeloupe	
Célia JEAN-ALEXIS (Vice-présidente du pôle Guadeloupe)	Présente
Keïla D'ARBAUD (Responsable administrative et financière du pôle Guadeloupe/DGS Adjointe de l'UA)	Présente
Personnel du pôle universitaire	
Elise MIGNOT (gestionnaire administrative)	Absente

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe ouvre la séance à 8h30.

Madame la RAF de Pôle/DGSA apporte des informations concernant l'arrêté de la composition du CSAS. L'arrêté de composition du CSAS a été envoyé actualisé par la DAJI. De ce fait, l'envoi aux nouveaux suppléants a été effectué.

Le secrétaire adjoint de séance est Madame Seveno.

	Membres
Présents	10
Représentés	0
Absents	0
Total	10

L'ordre du jour est établi comme suit :

A- Approbation du relevé de décisions du CSAS du vendredi 03 novembre 2023

B- Affaires ressources humaines

Campagne d'emplois ATER - année 2024

C- Questions diverses

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe introduit le conseil par des propos liminaires où une revue des événements qui se sont tenus sur les campus du Pôle durant ces derniers mois est présentée.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe enregistre les questions diverses des membres du CSAS.

A. Approbation du relevé de décisions du CSAS du vendredi 03 novembre 2023

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe présente le relevé de décisions du précédent comité social d'administration spécial du vendredi 03 novembre 2023 et apporte des compléments le concernant.

Monsieur Gérardin précise que le relevé de décisions prend la forme d'un procès-verbal et demande pourquoi le document n'est pas nommé ainsi.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe répond qu'elle attend le retour du service juridique pour les précisions concernant la nomination du document.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande aux membres du comité social d'administration spécial de se prononcer sur le relevé de décisions du CSAS du vendredi 03 novembre 2023.

	FSU	SPEG	UNSA	TOTAL
Nombre de votants	4	3	3	10
Abstention(s)			1	1
Contre		3		3
Pour	4		2	6
Avis favorable				

Le relevé de décisions est approuvé à la majorité par les membres du comité social d'administration spécial.

B. Affaires ressources humaines

1. Campagne d'emplois ATER - année 2024

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe présente le tableau de la campagne d'emplois des ATER. Elle explique que certains postes remontés par les composantes ne figurent pas sur le tableau car les pièces administratives n'étaient pas conformes.

Madame Seveno précise qu'il est nécessaire de faire apparaître l'information section CNU 20 anthropologie et histoire sur le poste n°066 situé à la ligne 8 et écologie à la ligne 12.

Monsieur Gérardin signale que l'avis de la composante n'est pas indiqué pour le poste n° 662 de l'IUT. Il indique que les différents profils du poste de l'UFR SJE proposés lui semblent éloignés.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe précise que ce sont les éléments envoyés par la composante et que le service des ressources humaines prendra contact avec l'UFR afin d'avoir des précisions sur le profil du poste. Elle ajoute que le conseil d'IUT a émis un avis favorable pour le poste n° 662 après l'envoi du tableau aux membres.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande aux membres du comité social d'administration spécial de se prononcer sur le tableau.

	FSU	SPEG	UNSA	TOTAL
Nombre de votants	4	3	3	10
Abstention(s)				0
Contre				0
Pour	4	3	3	10
Avis favorable				

Le tableau relatif à la campagne d'emplois ATER a été approuvé à l'unanimité par les membres du comité social d'administration spécial.

C. Questions diverses

Madame Martial souhaite avoir des informations concernant les actions mises en place pour la sécurité sur le Morne Ferret et demande si le personnel de l'INSPE pourrait bénéficier d'une formation pour réagir en cas d'intrusion.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe répond à la question de madame Martial concernant les événements du Morne Ferret en précisant que le pôle a réagi rapidement en se rendant auprès des collègues, en proposant un accompagnement d'une psychologue et en positionnant ponctuellement un agent de sécurité sur le site.

Madame la RAF de Pôle/DGSA ajoute qu'un avenant à la convention avec la police nationale est à l'étude afin d'avoir des rondes de police au Morne Ferret. Elle indique que des formations PSC1 des étudiants seront mises en place et précise qu'une formation pour la conduite à tenir face à une agression est envisagée.

Madame Seveno souhaite avoir des informations sur la mise en place du règlement intérieur du CSAS.

Madame la RAF de Pôle/DGSA informe suite à la question de Madame Seveno que le pôle travaille actuellement avec la direction des affaires juridiques à la rédaction du règlement intérieur du CSAS du pôle Guadeloupe.

Monsieur Bagghi souhaite avoir des précisions concernant l'accompagnement des stages suite à la signature de la convention signée avec le conseil départemental.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe répond à la question de monsieur Bagghi concernant la convention avec le conseil départemental. Elle précise que tous les étudiants de l'archipel sont concernés par la prise en charge des billets d'avion Guadeloupe-Martinique et que les stages de mobilité concernent tous les étudiants de l'UA.

Madame Aubatin souhaite savoir si la porte des sanitaires situés au niveau de l'amphithéâtre Mérault sera installée. Elle aimerait avoir le nom de la RAF de l'UFR SJE et signale des branches d'arbre gênantes au niveau de l'amphithéâtre Mérault ainsi que d'autres problèmes logistiques.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe explique que la demande de pose de battants pour les sanitaires des hommes situés au niveau de l'amphithéâtre Mérault a déjà été faite. La DPI prendra en charge la pose sachant que ce sont des travaux récents d'où la nécessité de faire appel à l'entreprise qui a effectué les travaux.

Madame la RAF de Pôle/DGSA informe madame Aubatin que l'élagage des arbres est fait lors des jours de fermeture de l'UA pour des raisons de sécurité et que la demande d'une

intervention ponctuelle pour les arbres près de l'amphithéâtre Mèrault pourra être formulée.

Madame Carène indique qu'elle signale lors des conseils de l'UFR SEN tous les dysfonctionnements relatifs aux locaux utilisés par l'UFR SEN qui, pour elle, est le lieu pour effectuer les signalements.

Monsieur Gérardin signale des dysfonctionnements du wifi au niveau de la DOSIP.

L'ensemble des membres du CSAS demande une vérification du réseau sur les 3 campus.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe prend en compte la demande de monsieur Gérardin concernant la dégradation de la couverture WIFI sur le campus. Elle précise qu'une demande sera adressée à la DSIN.

Madame Rémi souhaite savoir si la porte et l'éclairage des toilettes situées près de la salle du conseil de l'UFR SJE peuvent être réparés.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe répond à la question de madame Rémi concernant l'éclairage des salles de cours et des sanitaires de l'UFR SJE. Elle l'informe que la responsable administrative et financière de l'UFR SJE a déjà pris l'attache de l'électricien du pôle afin de faire le point sur la couverture électrique des salles de cours.

La Vice-présidente du Pôle Guadeloupe confirme les dires de madame Carène sur ces questions relatives aux composantes, elle explique que les responsables administratives et financières relèvent les dysfonctionnements et font le nécessaire si cela relève de la composante ou en font la demande au pôle.

Madame la RAF de Pôle/DGSA apporte les réponses aux questions diverses des précédents CSAS :

Quel est le motif d'absence à mettre sur Timmi absences pour les membres du CSAS afin de prévenir leur hiérarchie lors d'une instance ?

Madame la RAF de Pôle/DGSA indique la réponse par le service des ressources humaines : les membres du CSAS doivent transmettre leur convocation à leur hiérarchie. Il n'y aura pas de matérialisation de cette absence dans l'application.

Est-ce qu'un module emploi du temps sera prévu sur Timmi absences et si oui, qu'elle est l'échéance ?

Madame la RAF de Pôle/DGSA indique la réponse par le service des ressources humaines : Timmi temps sera déployé au cours de l'année 2024.

Concernant les emplois du temps variables des agents de laboratoires, est-il possible de

prendre en compte ces différents volumes horaires de travail avec la matérialisation de RTT ?

Madame la RAF de Pôle/DGSA indique la réponse par le service des ressources humaines : la note relative à l'organisation du temps de travail des personnels BIATSS de l'UA, délibération n°2023-46 précise que peuvent bénéficier d'un temps de travail compris entre 28 à 44 heures hebdomadaires. Ce temps de travail réparti sur l'année, permet de générer un volume horaire annuel équivalent à 1607 heures.

Les points à l'ordre du jour ayant été traités, la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe lève la séance à 9h10 en proposant un partage de galettes apprécié par les membres.